

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	5 (1876)
Heft:	4
Rubrik:	Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

très-bon élève, bien qu'il n'eût souvent rien compris de ce qu'on lui enseignait. Pourtant, pour peu qu'on réfléchisse, on s'aperçoit bien vite que ce n'est là qu'une instruction superficielle tout à fait insuffisante. On s'aperçoit, dis-je, que l'instruction n'est réelle qu'autant que l'intelligence est développée. Or, pour en arriver là, il manque encore à nos écoles, à mon avis, deux choses essentielles, choses d'une haute importance : les leçons de *chooses* et le *calcul mental*. Je ne doute pas que sous peu, ces puissants engins de culture ne s'introduisent dans nos écoles ; déjà la direction de l'instruction publique a mis à l'étude, pour cet hiver, dans nos conférences d'arrondissement, la question de l'enseignement intuitif qui, en pratique, se traduit en leçons de choses.

On ne doit pas s'étonner si plus tard l'élève, après sa sortie des écoles primaires, ne conserve pas le goût de l'étude, alors qu'on ne l'aura jamais habitué à penser, à raisonner, à se rendre un compte exact des choses et que, par surcroit, il n'aura peut-être rien compris de ce qu'on a cru lui enseigner. On comprend que l'étude aussi mal entendue est aride et que l'élève n'a rien de plus empressé à faire que de se débarrasser de ses livres qui ne sont pour lui que de vrais grimoires.

Pour le moment, si j'avais un conseil à donner à mes collègues du Valais, ce serait de procurer quelques ouvrages pratiques sur ces matières, puis de faire des essais. Je suis persuadé qu'une fois l'essai fait, ils s'en trouveront très-bien et que leurs élèves n'auront qu'à y gagner, car leur intelligence se meublera à vue d'œil d'une foule d'idées qui les rendront plus intelligents, plus observateurs et partant moins étourdis. Donc à l'œuvre et bonne chance !..

R., instituteur.

CHRONIQUE.

CONFÉDÉRATION. Plusieurs gouvernements cantonaux, entr'autres ceux de St-Gall, de Lucerne et de Soleure, se sont joints au canton de Glaris pour demander le retrait de la récente ordonnance fédérale sur le service militaire des instituteurs primaires. A ce sujet, l'Etat de Glaris a adressé au Conseil fédéral une requête, où il expose tous les dangers qui peuvent résulter de cette innovation pour l'instruction primaire aussi bien que pour la défense nationale. En effet, comment notre armée se composera-t-elle d'hommes instruits si l'instituteur est obligé de quitter chaque année pendant plusieurs semaines la salle d'école pour se rendre sur la place d'armes. C'est un coup fatal porté à l'instruction primaire !

VAUD. — Le conseil d'Etat a fait, le 18 courant, les nominations suivantes : M. le pasteur Delorme, directeur des écoles normales, et M. Ferderer, directeur du collège cantonal.